

Communiqué de presse

Fin d'Episode de pollution de l'air Procédure d'alerte levée

L'épisode de pollution aux particules fines PM_{10}^* se termine. Le Préfet de Martinique lève ce soir à minuit les mesures spécifiques qui avait été prises depuis mercredi 13 juin.

(*) Les PM_{10} représentent la catégorie de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le site de l'Agence Régionale de Santé Martinique : <http://www.ars.martinique.sante.fr>

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

www.madininair.fr

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en œuvre :

www.martinique.pref.gouv.fr